

ROYAUME DU MAROC
Maître d'ouvrage : LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A.
Maître d'ouvrage délégué : OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 142/2026

Le **27 Octobre 2026 à 11h00**, il sera procédé, dans les bureaux de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis à : Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° **142/2026** pour :

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences Errachidia en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Trois millions sept cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-douze Dirhams (3 765 972,00 DH) en TTC.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **cinquante-six mille six cents dirhams (56 600,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du règlement propre de la Société Foncière CMC.SA.

Il est prévu une visite des lieux le 21 Octobre 2026 à 11 heures au Cité des Métiers et des Compétences Errachidia.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

المملكة المغربية

صاحب المشروع: LA FONCIERE CMC S.A
صاحب المشروع مفوض: مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح وطني
رقم 2026/142

في يوم 27 أكتوبر 2026 على الساعة الحادية عشرة صباحاً، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح وطني رقم 2026/142،

لأجل تنفيذ أعمال التكسية ومعالجة الأسطح الخاصة بـ "مدينة المهن والكفاءات" بالرشيدية، في حصة فريدة.

يوجب سحب ملف طلب العروض إلكترونياً من بوابة صفقات الدولة من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

تبلغ الكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع ثلاثة ملايين وسبعمائة وخمسة وستون ألفاً وتسعمائة واثنان وسبعون درهم (3 765 972,00) مع احتساب جميع الرسوم.

تبلغ الضمانة المؤقتة ستة وخمسون ألفاً وستمائة (56 600.00) درهم.

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات البنود من 30 إلى 34 من النظام الخاص بشركة Foncière CMC S.A.

زيارة الموقع لفائدة المترشحين بتاريخ: 21 أكتوبر 2026 على الساعة الحادية عشرة صباحاً وذلك بـ "مدينة المهن والكفاءات" بالرشيدية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإستشارة

ROYAUME DU MAROC

MAITRE D'OUVRAGE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A.

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

Dossier d'Appel d'offres
Ouvert National sur offres de prix
N° 1.42/2026

Objet de l'Appel d'offres :

**La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés
à la Cité des Métiers et des Compétences Errachidia en lot unique.**



**REGLEMENT DE CONSULTATION
(R. C.)**



REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION.

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix ayant pour objet :

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences Errachidia en lot unique.

Il est établi en vertu des dispositions de l'article 21, du règlement propre de la Foncière CMC SA, approuvé le 15 juillet 2025.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement de la Foncière CMC SA. Toute disposition contraire au règlement de la Foncière CMC SA est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°21 et des autres articles du Règlement précité.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : la **Société Foncière CMC S.A.**

ARTICLE N°3 : MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Le maître d'ouvrage délégué est l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Outre le lancement et le jugement de la procédure des Appels d'offres, la mission de la maîtrise d'ouvrage déléguée est portée sur :

- Le suivi d'exécution du marché ;
- Les démarches, éventuelles, nécessaires à l'obtention de l'exonération des droits de douanes ;
- La coordination nécessaire pour La préparation des conditions de livraison, d'installation et de réception des équipements ;
- La signature des bons de dépôt et des livraisons conformément aux dispositions prévues par ce marché ;
- La réception provisoire du marché ;
- La réception définitive du marché ;
- La liquidation et le paiement des dossiers de facturation.



L'OFPPT représente la Société Foncière CMC S.A. à l'égard du titulaire de ce marché dans l'exercice des attributions qui lui sont confiés jusqu'à ce que la Société Foncière des CMC ait constaté l'achèvement de sa mission.

3

7

8

ARTICLE N°4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du Règlement précité, peuvent, valablement, participer et être attributaire des marchés publics, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement, les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publiques ;
- sont affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale ou à un autre régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes ;
- exercent l'une des activités en rapport avec l'objet du marché.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- les personnes en liquidation judiciaire ;
- les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- les personnes ayant fait l'objet d'une décision d'exclusion temporaire ou définitive prise conformément aux dispositions de l'article 152 du Règlement précité ;
- les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un même marché ;
- les prestataires de services ayant contribué à la préparation du dossier de l'appel d'offres concerné ;
- les titulaires dont les marchés ont fait l'objet de résiliation pour une faute qui leur incombe au titre des marchés d'achèvement y afférents.

ARTICLE N°5 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.

1) Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique.

A. Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- s'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- s'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - * une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;



- * un extrait des statuts de la société et/ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de ladite société ;
 - * l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- s'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou d'une union de coopératives.
- b) la déclaration sur l'honneur
 - c) l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
 - d) la convention constitutive du groupement prévue à l'article 150 du Règlement de la foncière CMC ou sa copie certifiée conforme, lorsque le concurrent est un groupement.

2- Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché dans les conditions fixées à l'article 43 Règlement précité:

- a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que à l'article 27 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.
- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;
- c) une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 9) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation en vertu de la législation en vigueur ;

* La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

+ Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°150 du Règlement précité.

+ Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

B - Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution

desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

2. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation, selon le modèle joint au présent règlement.

NB : Les capacités techniques des concurrents seront appréciées comme suit :

Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes se rapportant à des prestations de la même famille de

Celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation du lot concerné, réalisées au cours des années (2019 et postérieur).

NB :

- 1- Pour le groupement conjoint, chaque membre du groupement conjoint doit justifier uniquement les parties de la prestation pour lesquelles il s'engage.
- 2- Pour le groupement solidaire, les membres du groupement doivent justifier individuellement l'ensemble des parties de la prestation.

ARTICLE N°6 : OFFRE TECHNIQUE

Les concurrents doivent présenter une offre technique conformément à l'article 31 du Règlement contenant :

- 1- **La proposition et l'engagement du concurrent sur les caractéristiques techniques des fournitures proposées à l'occasion de son offre** renseignée conformément au canevas joint au cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir les caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références, le cas échéant. Cette annexe est signée et cachetée par le concurrent ;
- 2- Le **catalogue des matériaux** relatifs aux spécifications techniques des articles proposés (sauf article 46 : Adaptation CFO/CFA par espace) pour étayer la proposition sur l'annexe précitée (1).

Le catalogue des matériaux doit être cacheté sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.
- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les mêmes pièces sont exigées et ce, pour les fournitures proposées au titre de la solution variante.



ARTICLE N°7 : OFFRE FINANCIERE

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 150 du Règlement précité, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

L'acte d'engagement du groupement concerné doit également préciser le montant correspondant à la part revenant à chacun des membres dudit groupement.

b) le bordereau des prix - détail estimatif et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doivent tenir compte de :

- ✚ Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- ✚ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.



En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE N°08 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement précité, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert national ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
- f) Le présent règlement de consultation.

ARTICLE N°9 : INFORMATION DES CONCURRENTS.

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle

parvient au maître d'ouvrage au moins sept jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre, dans les mêmes formes, à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue, au plus tard trois jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier doit être communiqué, le même jour et dans les mêmes formes, aux autres concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres et aux membres de la commission d'appel d'offres.

Cet éclaircissement ou renseignement est, également, mis à la disposition de tout concurrent potentiel dans le portail des marchés publics.

L'identité ou la dénomination du ou des concurrents ayant formulé la demande prévue au premier alinéa du présent article ne doit, en aucun cas, être divulguée.

ARTICLE N°10 : Modification du dossier d'appel d'offres

Le maître d'ouvrage peut introduire, à titre exceptionnel, des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Dans ce cas, ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité et au plus tard sept jours avant la date de la séance d'ouverture des plis.

Passé ce délai, le maître d'ouvrage doit, par avis rectificatif, reporter la date de la séance d'ouverture des plis.

Lorsque les modifications introduites dans le dossier d'appel d'offres nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions du premier alinéa du deuxième paragraphe de l'article 23 du règlement précité.

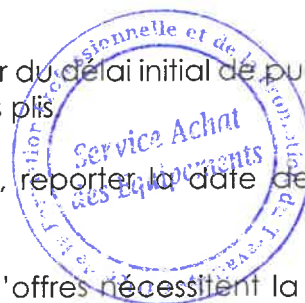
Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix jours. Ce délai court à partir du lendemain de la date de parution de l'avis rectificatif dans le dernier support de publication, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Dans tous les cas, le délai de publicité prévu au troisième alinéa du deuxième paragraphe du I) de l'article 23 du règlement précité doit être respecté.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent être informés des modifications qui y ont été apportées et de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

L'avis rectificatif intervient dans l'un des cas suivants :

- a) lorsque le maître d'ouvrage introduit des modifications dans le dossier d'appel d'offres, sans



se conformer au délai de sept jours prévu ci-dessus ;

- b) lorsque les modifications à introduire dans le dossier d'appel d'offres nécessitent un délai supplémentaire pour la préparation des offres ;
- c) lorsqu'il s'agit de redresser des erreurs manifestes constatées dans l'avis publié ;
- d) lorsque le maître d'ouvrage constate, après publication de l'avis, que le délai qui court entre la date de publication de l'avis et la date de la séance d'ouverture des plis n'est pas conforme au délai de publicité prévu à l'article 23 du règlement de la foncière CMC.

- Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant au regard de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, le report de la date de la séance d'ouverture des plis. Cette lettre doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier la demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bien-fondé de la demande du concurrent dont il est saisi, il procède au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage, fait l'objet d'un avis rectificatif qui est publié dans les mêmes formes que l'avis d'appel d'offres.

Il ne peut être procédé au report de la date de la séance d'ouverture des plis qu'une seule fois, quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE N°11 : REPARTITION EN LOTS.

Le marché issu de présent appel d'offres n'est pas alloti.

ARTICLE N°12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Le dossier du concurrent doit contenir trois enveloppes électroniques distinctes :

- a) La première enveloppe électronique contient, outre les pièces des dossiers administratif et technique, le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés électroniquement et portant la mention « lu et accepté » par le concurrent ou son représentant dûment habilité ;
- b) La deuxième enveloppe électronique contient l'offre technique ;
- c) La troisième enveloppe électronique contient l'offre financière.

Ces dossiers doivent être présentés exclusivement de façon électronique via le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés Publics.



ARTICLE N°13 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Sous réserve des dispositions de l'article 135 du règlement de la foncière CMC relatif au dépôt et au retrait des plis par voie électronique, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité et adressée au maître d'ouvrage. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage sur le registre spécial visé à l'article 4 du règlement de la foncière CMC.

Les concurrents ayant procédé au retrait de leurs plis peuvent, dans les conditions visées à l'article 34 du règlement de la foncière CMC, présenter de nouveaux plis.

ARTICLE N°14 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

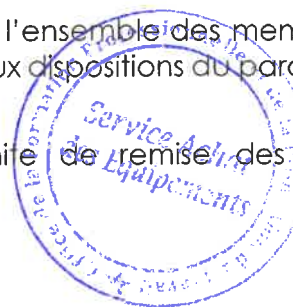
Conformément aux dispositions des articles 34 et 135 du règlement précité et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les plis doivent être transmis exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Chacune des pièces constituant la réponse du concurrent à la consultation, est insérée, individuellement, dans l'enveloppe électronique la concernant.

Conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque pièce est signée, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées.

Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ces pièces sont signées, soit par l'ensemble des membres du groupement, soit uniquement par le mandataire conformément aux dispositions du paragraphe C) de l'article 150 du règlement précité.

Tout pli électronique déposé postérieurement à la date limite de remise des plis est automatiquement rejeté par le portail des marchés publics.



ARTICLE N°15 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°36 du règlement de la foncière CMC, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le Maître d'Ouvrage Délégué saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au Maître d'Ouvrage Délégué, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE N°16 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française. Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°17 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il est plus indiqué de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°18 : MONNAIE DE L'OFFRE.

La monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

ARTICLE N°19 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE N°20 : EVALUATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles **39, 40, 42, 43 et 44** du Règlement précité.

ARTICLE N°21 : SIGNATURE ELECTRONIQUE.

Selon l'article 6 de l'Arrêté, du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, la signature électronique des pièces et documents s'effectue, à travers le portail des marchés publics, au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Lorsque le portail des marchés publics affiche que la signature électronique d'une pièce n'est pas valide, l'acteur du portail concerné est tenu de vérifier la validité de ladite signature via les points de contrôle accessibles au niveau dudit portail.

ARTICLE N°22 : VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux sera organisée par la Maître d'Ouvrage conformément aux conditions prévues au i) du paragraphe 1 du I) de l'article 23 du règlement de la foncière CMC..



Lorsqu'il est procédé à une réunion ou à une visite des lieux, le maître d'ouvrage dresse un procès-verbal mentionnant les demandes d'éclaircissement formulées par les concurrents et les réponses qu'il y a apportées lors de cette réunion ou visite. Ce procès-verbal est publié sur le portail des marchés publics et communiqué, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, à l'ensemble des concurrents et aux membres de la commission d'appel d'offres.

La présence des concurrents à la réunion ou à la visite des lieux n'est pas obligatoire. L'absence de tout concurrent à cette réunion ou visite des lieux ne peut, de ce fait, constituer un motif d'élimination du concurrent concerné.

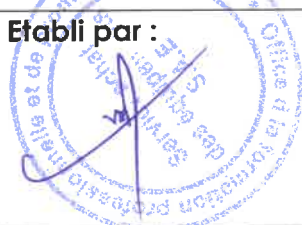
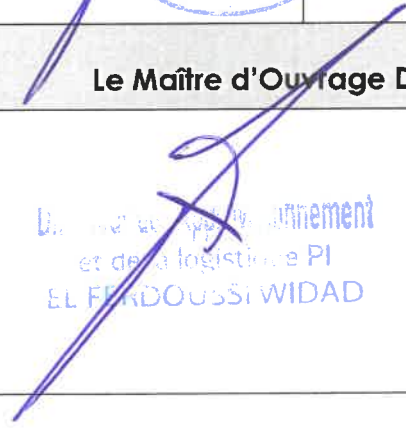
Les concurrents qui n'ont pas assisté à la réunion ou qui n'ont pas participé à la visite des lieux ne peuvent, en aucun cas, émettre des observations ou introduire une réclamation au sujet du déroulement de la réunion ou de la visite des lieux tels que relatés dans le procès-verbal qui leur a été communiqué ou mis à leur disposition par le maître d'ouvrage.

ARTICLE N°23 : RESULTATS.

Le maître d'ouvrage informe, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen donnant date certaine, l'attributaire de l'acceptation de son offre dans un délai n'excédant pas le troisième jour suivant la date d'achèvement des travaux de la commission d'appel d'offres.

Dans le même délai, il informe, par lettre recommandée avec accusé de réception, les concurrents éliminés, en leur indiquant les motifs de rejet de leurs offres. Cette lettre est accompagnée des pièces contenues dans leurs dossiers.

Un extrait du procès-verbal est publié sur le portail des marchés publics et affiché dans les locaux de l'organisme dont relève le maître d'ouvrage, dans les vingt-quatre heures suivant la date d'achèvement des travaux de la commission. La durée d'affichage de cet extrait est de quinze jours au moins.

Etabli par : 	Vérifié par le Service des Marchés : Achrif HAJAJI Chef de Service des Marchés 
Le Maître d'Ouvrage Délégué	
 D. de l'approvisionnement et de la logistique PI EL FERDOUSI WIDAD	

MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à la Société Foncière CMC SA

Appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° du

Objet du marché : La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences ERRACHIDIA en lot unique

du règlement de la Foncière CMC SA, approuvé le 15 Juillet 2025, relatif aux marchés publics de la Société Foncière CMC SA

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le n° (2) n° de patente (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de :
Adresse du siège social de la société
Adresse du domicile élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (2) et (3)
Inscrite au registre du commerce (Localité) sous le n° (2) et (3)
N° de patente (2) et (3)
N° d'identification fiscale
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise : (2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- **Montant hors T.V.A :**(en lettres et en chiffres)
- **Taux de la TVA**..... ..(en pourcentage)
- **Montant de la T.V.A. :**(en lettres et en chiffres)
- **Montant TTC :**(en lettres et en chiffres)

La Société Foncière CMC S.A. se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à..... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)



- (1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
- mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
- (2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;
- (3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert national, sur offres des prix

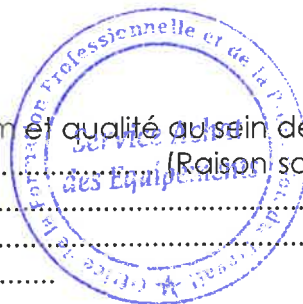
Objet du marché : **La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences ERRACHIDIA en lot unique**

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
Inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le n°
..... (1) n° de patente (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique
de la société) au capital de :
Adresse du siège social de la société adresse du domicile
élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrite au registre du commerce (Localité) sous le n° (1)
N° de patente (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
.....
N° d'identification fiscale
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise : (1)



- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 27 du règlement de la Foncière CMC SA, approuvé le 15 Juillet 2025, relatif aux marchés publics de la Société Foncière CMC SA ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que Maître d'Ouvrage Délégué a prévues dans ledit cahier ;

- à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc ; (3)

5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;

6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.

7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).

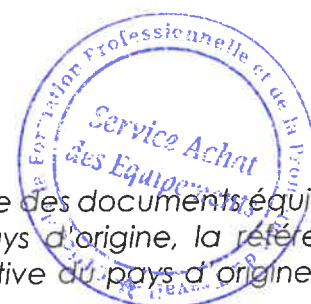
8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 160 du règlement de la Foncière CMC SA.

9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 152 du règlement de la Foncière CMC SA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent



(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(2) à supprimer le cas échéant.

(3) Lorsque le CPS le prévoit.

(4) à prévoir en cas d'application de l'article 148 du règlement de la Foncière CMC SA.

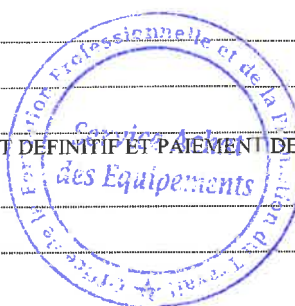
(*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



SOMMAIRE

ARTICLE 1	:	OBJET DU MARCHE.
ARTICLE 2	:	MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE
ARTICLE 3	:	DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE.
ARTICLE 4	:	AUTRES TEXTES APPLICABLES.
ARTICLE 5	:	PRIX.
ARTICLE 6	:	Variation des Prix
ARTICLE 7	:	DROITS DE TIMBRES
ARTICLE 8	:	DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.
ARTICLE 9	:	CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF.
ARTICLE 10	:	MEMOIRE TECHNIQUE D'EXECUTION DES TRAVAUX
ARTICLE 11	:	RECEPTION PROVISoire DES TRAVAUX
ARTICLE 12	:	RECEPTION DEFENITIVE
ARTICLE 13	:	MODE ET DELAI DE REGLEMENT.
ARTICLE 14	:	MODALITES DE PAIEMENT.
ARTICLE 15	:	UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.
ARTICLE 16	:	BREVETS.
ARTICLE 17	:	SOUS-TRAITANCE.
ARTICLE 18	:	DOMICILE DU TITULAIRE
ARTICLE 19	:	VALIDITE DU MARCHE.
ARTICLE 20	:	DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.
ARTICLE 21	:	GARANTIE.
ARTICLE 22	:	RETENUE DE GARANTIE.
ARTICLE 23	:	DELAI DE GARANTIE.
ARTICLE 24	:	RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE
ARTICLE 25	:	ASSURANCE ET RESPONSABILITES.
ARTICLE 26	:	REGLEMENT DES CONTESTATIONS.
ARTICLE 27	:	NANTISSEMENT.
ARTICLE 28	:	RESILIATION DU MARCHE.
ARTICLE 29	:	AVANCE
ARTICLE 30	:	MESURES COERCITIVES



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2026.

Il est Passé en application de l'alinéa 1 du paragraphe I-1 et l'alinéa a) du paragraphe I-3 de l'article 19 et de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 20, du règlement de la Société Foncière CMC SA, approuvé le 15 juillet 2025,, relatif aux marchés publics de la Société Foncière CMC SA

Entre les soussignés :

LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A. ou son délégué, représentée par son Directeur Général
Mme Loubna TRICHA,

D'une part

Et,

La Société :

- Titulaire du compte bancaire (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n°

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale :

- n° de l'Identifiant de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur



Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché passé par appel d'offres national a pour objet : **La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences ERRACHIDIA en lot unique**

Il est Passé en application de l'alinéa 1 du paragraphe I-1 et l'alinéa a) du paragraphe I-3 de l'article 19 et de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 20, du règlement de la Société Foncière CMC SA, approuvé le 15 juillet 2025,

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A. a confié à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) la mission globale de maitrise d'ouvrage déléguée du programme des Cités des Métiers et des Compétences.

A cet effet, le Maître d'Ouvrage Délégué (OFPPT) agira pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage (SOCIETE FONCIERE CMC S.A.).

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).



En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans dans le règlement de la Foncière CMC SA, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement propre de la foncière CMC SA approuvé le 15 Juillet 2025
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).



- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
- L'arrêté 2-3663 du 13/07/2005 portant Organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 174/26/DEPP du 26 Janvier 2026 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 2 500 000,00 DHS.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- L'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces, relatifs aux marchés publics ;

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 : PRIX

Il est formellement stipulé que l'Entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de la nature, des conditions et difficultés d'exécution du projet établi par le Maître d'ouvrage, avoir visité l'emplacement de la future construction, s'être rendu sur place et s'être entouré de tous les renseignements nécessaires à la composition des prix et avoir toutes les précisions désirables pour que l'ouvrage fini soit conforme à toutes les règles de l'art et aux prescriptions du marché. Les prix établis par l'entrepreneur correspondent à des ouvrages en parfait état d'achèvement et de fonctionnement, il comprend également tout percement, saignée, rebouchage, raccord de tout corps d'état et en général toute sujétion nécessaire pour une meilleure réalisation des ouvrages.

En supplément des moyens à mettre en œuvre pour réaliser les ouvrages (main d'œuvre, matériaux, matériel, etc.), sont compris, notamment, dans les prix, les charges suivantes :

- L'élaboration des plans de pose afférents au projet ainsi que des plans de principe des diverses installations, leur validation par le BET chargé du projet et leur visa par le Bureau de Contrôle chargé du projet ;
- L'organisation du chantier des travaux et les installations y afférentes ;
- L'implantation des ouvrages ;
- Les contrôles des matériaux tels que définis par les normes, les règlements en vigueur et les spécifications particulières du marché ;
- La totalité de la main d'œuvre de direction, de surveillance, et d'exécution des ouvrages, appointements, salaires, frais de voyage et de séjour, charges annexes, primes et indemnités de toute nature, etc.
- Les moyens à mettre en œuvre et les dépenses à engager pour assurer le fonctionnement sur place ;
- Les frais de branchement, de distribution et de consommation d'eau et d'électricité nécessaire

Handwritten signatures and initials in blue ink.

- à la réalisation des travaux pendant toute la durée du chantier ;
- Les frais d'amenée, de mise en œuvre, d'entretien, et de gardiennage du matériel nécessaire conforme à celui indiqué dans l'offre de l'Entrepreneur ;
- La fourniture et l'installation, le chauffage et l'éclairage de tous les baraquements à usage de logements, ateliers, magasins, bureaux, etc. aux emplacements qui seront désignés par le Maître d'ouvrage ;
- Les ouvrages permettant d'accéder aux différents points de travail et aux différentes installations de l'entreprise, y compris l'entretien en parfait état de viabilité desdits ouvrages et éventuellement des voies publiques ou privées empruntées par les engins de l'Entrepreneur durant les travaux ;
- L'enlèvement de toutes les installations de l'Entrepreneur en fin de chantier, fondations comprises, et de tous les dépôts de matériaux, terres, gravats, etc. y compris l'enlèvement des terres, déchets et autres matières provenant de l'exécution des travaux, la remise en état des lieux et le nettoyage de tous les ouvrages avant réception.

Conformément à l'article 5 du règlement propre de la Société Foncière CMC SA approuvé le 15 Juillet 2025, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques similaires.

ARTICLE 6 : VARIATION DES PRIX

En application de l'article 54 du C.C.A.G-T et conformément aux dispositions de l'article 15 de règlement propre de la foncière CMC SA approuvé le 15 Juillet 2025 et de l'article 7 de l'arrêté du chef du gouvernement n°3-302-15 du 15 safar 1437(27 novembre 2015) fixant les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics, au cas où postérieurement à l'époque de base définie ci-dessous des variations sont constatées dans le cours de la main d'œuvre des matériaux des fournitures et des prestations, le montant des travaux exécutés sera révisé par application de la formule et des conditions suivantes :

$$\frac{P}{P_0} = [0,15 + 0,85 \frac{\text{Bat6}}{\text{Bat60}}]$$

P : est le prix révisé hors taxes de la prestation considérée ;

P0 : le prix initial hors taxes de cette même prestation.

Bat6 : est la valeur de l'Index du mois de la date de l'exigibilité de la révision. Relatif aux travaux tous corps d'état

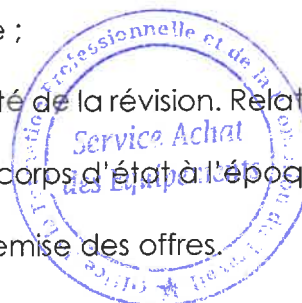
Bat60 : est la valeur de l'index global relatif aux travaux tous corps d'état à l'époque de base

P / P0 : étant le coefficient de révision des prix.

L'époque de base correspond au mois de la date limite de remise des offres.

ARTICLE N°7 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.



ARTICLE N°8 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **soixante (60) jours**.

Ce délai est incompressible, et comprend aussi bien les délais nécessaires à la procédure de franchise, de transbordement et de passage en Douane.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai contractuel reprend 7 jours à partir du lendemain du dépôt des équipements en question dans les locaux de l'OFPPT ;

Ce délai est celui que se réserve l'OFPPT pour la mise en œuvre des modalités de vérification de conformité technique.

Tout Article jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'O.F.P.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité d'un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

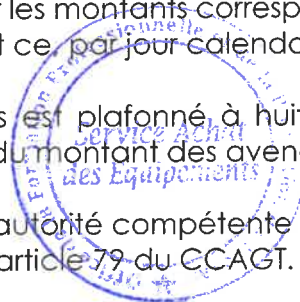
ARTICLE N°9 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

- **Lot unique :56 600,00 (cinquante-six mille six cent DIRHAM TTC)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.



Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur

ARTICLE 10 : MEMOIRE TECHNIQUE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Dans un délai de quinze (15) jours) à partir de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, l'Entrepreneur remettra au Maître d'ouvrage un mémoire technique détaillé en trois exemplaires décrivant l'installation du chantier, le mode de réalisation des ouvrages et les moyens utilisés, accompagné du calendrier d'exécution des travaux selon lequel il s'engage à conduire les chantiers, comportant tous renseignements et justifications utiles.

Avant le démarrage de certaines phases de travaux, le Maître d'ouvrage pourra demander des notes d'information particulières complétant ce mémoire technique. L'Entrepreneur devra y répondre dans les délais requis.

Au cas où la cadence d'exécution des travaux deviendrait inférieure à celle prévue au dit dossier, l'administration fera application des mesures prévues à l'article 79 du C.C.A.G-T, même pour les délais partiels portés au planning.

Le Maître d'Ouvrage se réserve toutefois le droit sans que l'entrepreneur puisse prétendre à une indemnité, de faire exécuter les travaux par tranches successives qui seront définies par ordre de service.

En cours d'exécution, il sera procédé périodiquement, chaque mois, à un examen commun avec le Maître d'ouvrage de la situation des travaux et des prévisions de l'Entrepreneur qui, à cette occasion, remettra au Maître d'ouvrage un programme de travaux.

ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

11.1 RECEPTION PROVISOIRE PARTIELLE

Pour tous ouvrages faisant l'objet de délais d'exécution partiels portés au planning, il sera procédé à une vérification permettant de prononcer une réception provisoire partielle.

Le Maître d'Ouvrage, après la visite des ouvrages jugera si cette réception partielle peut être prononcée. Tous les défauts constatés dans la construction au cours de la réception provisoire partielle seront repris conformément aux règles de l'art et aux frais de l'entrepreneur sans pour cela que le délai d'exécution soit prolongé.

La réception provisoire partielle ne sera prononcée que si la vérification ne donne lieu à aucune observation importante de la part du Maître d'ouvrage. Dans le cas contraire, l'Entrepreneur sera tenu de réparer dans un délai à convenir les défauts qui lui auraient été signalés et la réception provisoire partielle ne sera prononcée ultérieurement que lorsqu'une nouvelle vérification aura permis de constater que toutes les mises au point signalées à la première visite ont été effectuées.



Handwritten signatures and initials in blue ink.

A défaut, la réception provisoire partielle sera refusée.

Toutefois, la réception provisoire partielle de ces parties d'ouvrages ne prendra effet, et le délai de garantie ne commencera à courir, qu'à la date de réception provisoire de l'ensemble des ouvrages, tel que prévu ci-après au paragraphe 11.2.

11.2 RECEPTION PROVISoire

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'à l'achèvement de l'ensemble des travaux et de la remise en état des lieux, et après la livraison du dossier complet. La réception provisoire sera prononcée conformément à l'article 73 du CCAG-T

ARTICLE 12 : RECEPTION DEFINITIVE

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'O.F.P.P.T. peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

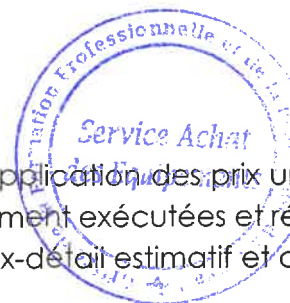
ARTICLE N°13 : MODE ET DELAI DE REGLEMENT

A-Mode de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

B-Délai de règlement

En application de l'article 78-2 de loi n°69-21 relative aux délais de paiement, le délai de règlement des paiements est fixé à 120 jours.



ARTICLE N°14 : MODALITES DE PAIEMENT

Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations d'exonération en TVA.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

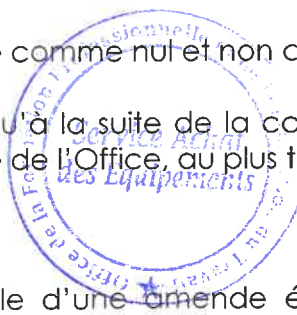
En application de l'article 78-2 de loi n°69-21 relative aux délais de paiement, le délai de règlement des paiements est fixé à 120 jours au maximum.

Le prestataire doit impérativement établir une facture conformément aux dispositions de l'article 146 du Code Général des Impôts et des dispositions de l'article 78-2 de la Loi 69-21.

Tout dépôt non conforme à la réglementation sera considéré comme nul et non avenu.

Le règlement des prestations réalisées ne devient exigible qu'à la suite de la constatation du service fait et le dépôt des factures auprès du bureau d'ordre de l'Office, au plus tard à la fin du mois de constatation du service fait ou du PV de réception.

Tout retard ou défaut de dépôt de la facture est passible d'une amende équivalente à l'amende applicable au MO dans le cadre la loi n° 69-21 précitée.



ARTICLE N°15 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de la Société Foncière CMC S.A. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°16 : BREVETS

Le titulaire garantira la Société Foncière CMC S.A., contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°17 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°151 du règlement de la foncière CMC SA.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

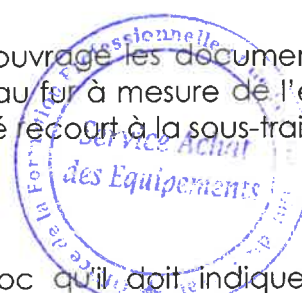
N° de lot	Le corps d'état principal
Lot Unique	Platerie ; revêtement au sol

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées, dans le cas où le titulaire du marché recourt à la sous-traitance

ARTICLE N°18 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au Maître d'Ouvrage Délégué dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.



En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage Délégué, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°19 : VALIDITE DU MARCHÉ

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de la Société Foncière CMC S.A. ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°20 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 143 du règlement précité.

ARTICLE N°21 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de la Société Foncière CMC S.A.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier.

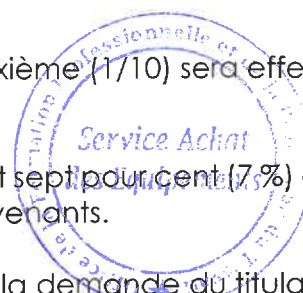
ARTICLE N°22 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.



ARTICLE N°23 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à Une année (01) pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de réception provisoire de ces équipements.

Le délai de garantie suscitée concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°24 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

En application des dispositions de l'article 19 du CCA GT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCA GT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°25 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCA GT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N° 26 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCA GT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCA GT).

ARTICLE N° 27 : NANTISSEMENT

Le nantissement du présent marché se fera selon les mêmes modalités prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics. Ainsi, pour le nantissement du marché, le Maître d'ouvrage délégué remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destinée à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par la Foncière CMC en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P. T ou son délégué.

+ le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégataire est chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé.

+ les paiements prévus au présent marché seront effectués par le PDG de la Foncière ou son délégué le cas échéant.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°28 : RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié par la Société Foncière CMC S.A. en concertation avec l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (CCAG-T

ARTICLE N° 29 : AVANCE

Conformément au décret n° 2-14-272 du 14 Rajab 1435 (14 Mai 2014) relatif aux avances en matière des marchés publics Le titulaire du marché n'a droit à aucune avance.

ARTICLE N°30 : MESURES COERCITIVES

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.



CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences ERRACHIDIA en lot unique.

NB : Les tolérances de toutes les dimensions sont : $\pm 5 \%$

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
1	Ragréage : Fourniture et pose d'une chape d'épaisseur moyenne comprise entre 2 et 5 mm (classe P3 ou équivalent) de reprise de niveau auto nivelant pour rattrapage des joints et des niveaux y compris rebouchage des trous et des parois périphériques. Préparation de du sol, grattage, ponçage.
2	Revêtement de sol pvc hétérogène clipsable : Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol PVC hétérogène clipsable, d'une épaisseur totale de 6,0 mm, comprenant une couche d'usure transparente de 0,55 mm. Le produit est destiné à l'équipement de locaux à trafic résidentiel ou tertiaire intense, classé 23/33 selon les normes en vigueur. Le revêtement devra présenter une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w \geq 19$ dB (ou 20 dB), mesurée selon la norme en vigueur (type ISO 10140 ou équivalent). Il est classé antistatique ≤ 2 kV (EN 1815), R10 pour la résistance au glissement (DIN 51130) et groupe d'usure T (EN 649), ou équivalent. Sa stabilité dimensionnelle est inférieure à 0,05 % (ISO 23999 ou équivalent). Les émissions de COV sont inférieures à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à 28 jours (ISO 16000 ou équivalent), garantissant une qualité d'air intérieur optimale. Le revêtement est disponible en lames de longueur comprise entre 120 et 150 cm et en dalles de format minimal 30 x 60 cm.



Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
3	Revêtement de sol textile en dalles: Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol textile en dalles tuftées bouclées texturées. Le produit sera constitué de fibres 100 % polyamide (PA6) teintées dans la masse, posées sur un dossier primaire en non-tissé avec sous-couche intégrée. Les dalles seront de format 50 × 50 cm. Le dossier secondaire pourra être de type bitumineux, polymère, feutre ou toute technologie équivalente assurant stabilité et performance technique. Le revêtement devra présenter : • Une masse surfacique de velours $\geq 500 \text{ g/m}^2$ • Une densité de touffetage $\geq 150\,000 \text{ tufts/m}^2$ • Une épaisseur totale comprise entre 6,0 mm et 8,0 mm • Une hauteur de fibre $\geq 3,0 \text{ mm}$ Le produit sera classé 33 – usage commercial élevé (ISO 10874 ou équivalent) et adapté aux zones à trafic intense (bureaux, salles de réunion, espaces d'accueil, ERP, commerces). Il présentera : • Une réaction au feu Bfl-s1 (EN 13501-1 ou équivalent) • Une résistance aux chaises à roulettes conforme à EN 985 ou équivalent • Une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w \geq 20 \text{ dB}$ (EN ISO 10140 ou équivalent) • Une absorption acoustique $\alpha_w \geq 0,10$ (EN ISO 354 ou équivalent)
4	Revêtement de sol stratifié: Les travaux comprennent la fourniture et la pose complète d'un revêtement de sol en parquet stratifié dans les zones indiquées sur les plans, y compris toutes sujétions de mise en œuvre et finitions. L'entreprise devra : Vérifier la conformité du support existant : planéité, propreté, sécheresse et stabilité. Réaliser, si nécessaire, les travaux préparatoires tels que nettoyage, ragréage ou correction des irrégularités. Fournir et poser une sous-couche isolante adaptée (phonique et/ou anti-humidité selon besoin). Fournir et poser le parquet stratifié de premier choix, teinte et finition validées par la Maîtrise d'Ouvrage. Effectuer la pose flottante ou selon système clipsable conformément aux prescriptions du fabricant. Respecter le calepinage, le sens de pose et l'alignement des lames pour un rendu homogène. Prévoir les découpes, ajustements, joints périphériques de dilatation et raccords aux autres revêtements. Fournir et poser les plinthes, quarts-de-rond, seuils et profils de finition si prévus. Procéder au nettoyage final et à la protection du revêtement jusqu'à la réception.

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	Le revêtement fini devra être parfaitement plan, stable, sans grincement, sans jeu apparent ni défaut visuel.
5	Revêtement en gazon synthétique : Fourniture et pose d'un revêtement en gazon synthétique tufté ou équivalent, constitué de fibres monofilaments en polyéthylène (PE) droites et en polypropylène (PP) frisées, traitées anti-UV et adaptées à un usage extérieur. Le produit sera posé sur un support primaire en polypropylène tissé résistant aux UV avec enduction en latex SBR ou équivalent comportant des perforations permettant le drainage des eaux. Le gazon présentera une hauteur de fibre d'environ 40 mm et une perméabilité minimale de 60 l/min/m². La teinte sera de type vert naturel avec mélange de fibres vert clair et vert foncé avec fibres de chaume. La prestation comprend toutes les sujétions de fourniture, préparation du support, découpes, assemblages, collage, pose, finitions, évacuation des chutes, protection de l'ouvrage jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution. Ouvrage payé au mètre carré.
6	Plinthe en PVC Fourniture et pose de Plinthe en PVC moussé semi-rigide ou rigide : - Hauteur : Suivant plans ou prescriptions (comprise entre 70 mm et 150 mm). - Épaisseur : 10 mm minimum (permettant de recouvrir les joints de dilatation), avec lèvre de finition souple en partie basse et/ou haute pour absorber les irrégularités du support. Mode de pose : Mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant. Ces plinthes sont à poser après la mise en œuvre du revêtement de sol. Elles peuvent être grugée afin d'effectuer un angle sortant ou rentrant. Le matériau doit permettre la réalisation d'angles rentrants et sortants soit par coupe d'onglet à 45°, soit par grugage (pliage à chaud ou à froid selon préconisations fabricant) afin d'assurer une finition continue et esthétique Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.
7	Plinthe en moquette Fourniture et pose de plinthes périphériques découpées dans le même bain que le revêtement de sol textile principal, afin d'assurer une parfaite continuité esthétique. Caractéristiques techniques : • Hauteur : 70 mm. • Finition des bords : Les bords supérieurs apparents devront impérativement être surjetés (gansés) en atelier avec un fil de nylon de coloris assorti à la moquette, ou insérés dans un profilé support PVC spécifique (type galon à plinthe) selon le choix de la Maîtrise d'Œuvre. Mise en œuvre : Pose collée en plein sur support propre, dépoussiéré et sec, à l'aide d'une colle contact ou d'un ruban adhésif double-face à haute performance (type contact renforcé). Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
8	Habillage en moulure PVC Fourniture et pose de moulures PVC d'une épaisseur et de 18mm, et d'une largeur de 7 cm , finition suivant choix de l'architecte. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.
9	Cloison en BA13 Fourniture et pose d'une cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique type 98/48 ou équivalent, composée comme suit : • Ossature métallique en rails et montants M48 ou équivalent en acier galvanisé ; • Double parement en plaques de plâtre BA13 (13 mm + 13 mm) de chaque côté de l'ossature ; • Épaisseur finie indicative : environ 100 mm ; • Comprenant visserie, bandes à joints, enduits de traitement des joints, bandes de renfort d'angles, accessoires de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.
10	Barre de seuils Fourniture et pose d'un seuil de porte demi-bombé en aluminium anodisé naturel (aspect chromé), largeur 40 mm, longueur adaptée à l'ouverture. Le seuil sera fixé par fixation mécanique invisible (vissage avec chevilles adaptées au support et cache-vis assortis), garantissant une parfaite tenue au passage intensif et aux opérations de nettoyage. Compris dans le prix : perçage, visserie inox, chevillage, découpes, ajustements, finitions et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.
11	Cloison amovible simple vitrage Fourniture et pose d'une cloison amovible toute hauteur en vitrage simple clair, système modulaire de type tertiaire démontable. • Ossature périphérique en profilés aluminium thermolaqués, posés en applique sur sol fini et plafond (sans réservation dans la dalle) ; • Remplissage en vitrage trempé clair d'une épaisseur minimale de 10 mm ; • Teinte des profilés au choix de l'architecte parmi la gamme standard du fabricant ; Compris accessoires, joints, fixations, calages et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.
12	Découpe lettrage Fourniture et pose d'éléments décoratifs ou signalétiques en MDF (Medium Density Fiberboard) usiné CNC.

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	• Panneaux en MDF hydrofuge qualité intérieure, épaisseur comprise entre 18 mm et 30 mm selon plans d'exécution ; • Découpe numérique CNC garantissant des arêtes nettes et précises ; • Réalisation en éléments monoblocs autant que possible afin d'éviter les jonctions visibles ; • En cas de fractionnement imposé par les dimensions, assemblage par système invisible avec planéité parfaite ; • Finition peinture laquée mate ou satinée (teinte au choix de l'architecte), comprenant préparation, sous-couche et deux couches de finition ; • Compris fixations invisibles, quincaillerie, manutention, chutes et toutes sujétions de pose conformément aux règles de l'art ; • Échantillon et prototype à valider avant lancement en fabrication.
13	Habillage en panneau waves Fourniture et mise en œuvre d'un habillage décoratif mural ou de surface à relief tridimensionnel, finition aspect métal brossé (aluminium, inox, bronze ou équivalent), selon échantillon validé. • Motif ondulé ou géométrie en relief type vague ou équivalent, sans référence à un modèle déposé ; • Épaisseur adaptée au procédé de fabrication retenu, généralement comprise entre 8 mm et 25 mm selon nature du matériau ; • Matériau au choix du titulaire : panneau composite, résine minérale, aluminium formé, stratifié technique ou équivalent, garantissant rigidité et stabilité ; • Finition de surface avec protection anti-UV et anti-rayures ; • Résistance adaptée à l'environnement (pièce sèche ou humide selon destination). La pose comprend : • Prise de mesures sur site ; • Découpe et ajustements ; • Pose par fixation mécanique invisible ou système agréé par le fabricant (collage autorisé uniquement si compatible avec le support) ; • Traitement des jonctions et finitions périphériques ; • Protection jusqu'à réception. Le prix comprend fourniture, accessoires, fixations et toutes sujétions de pose.
14	Habillage en sablage découpé : Sablage décoratif sur vitrage : Fourniture et réalisation d'un sablage décoratif découpé sur vitrage, conformément aux plans et aux détails validés par la maîtrise d'œuvre. La prestation comprend la préparation des surfaces, la réalisation du motif par procédé de découpe adapté, l'application du film de masquage, l'exécution du sablage permettant l'obtention d'un effet dépoli, ainsi que le retrait des protections et le nettoyage final. Les travaux comprennent également la fourniture de tous matériaux, main-d'œuvre, équipements, protections et toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des prestations.



Handwritten signatures and initials in blue ink.

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
15	Habillage en découpe vinyle imprimé Fourniture et pose d'un habillage mural en impression numérique haute définition sur vinyle polymère ou coulé (usage intérieur ou extérieur selon destination). • Vinyle auto-adhésif polymère minimum (monomère exclu), stabilité dimensionnelle garantie ; • Impression numérique HD avec encres résistantes aux UV ; • Plastification de protection transparente (mate ou satinée) assurant résistance aux rayures, aux UV et au nettoyage ; • Découpe à la forme (lettrage ou motifs) ou impression pleine surface selon plans, avec film de transfert pour pose des éléments découpés. La pose comprend : • Préparation du support (nettoyage, dégraissage, vérification planéité) ; • Pose par application adhésive conforme aux recommandations du fabricant ; • Marouflage et élimination des bulles ; • Toutes sujétions comprises. Le prix comprend fourniture, impression, plastification, découpes, film de transfert et pose complète.
16	Habillage intégral en vinyle Fourniture et pose d'un habillage mural intégral en impression numérique haute définition sur vinyle polymère ou coulé (monomère exclu). • Vinyle auto-adhésif polymère minimum, adapté aux surfaces planes ou légèrement courbes ; • Impression numérique HD avec encres résistantes aux UV ; • Plastification de protection transparente (mate ou satinée) anti-UV et anti-rayures ; • Pose en lés avec recouvrement ou bord à bord selon visuel validé. La pose comprend : • Vérification préalable de la planéité et de l'état du support ; • Reprise des défauts (ponçage, enduit fin, primaire d'accroche si nécessaire) afin d'obtenir une surface parfaitement lisse ; • Nettoyage et dégraissage avant application ; • Pose par marouflage professionnel garantissant absence de bulles et parfaite continuité visuelle ; • Toutes sujétions comprises. Le prix inclut fourniture, impression, plastification, préparation du support, pose et finitions.
17	Habillage en bois OSB Fourniture et pose d'un revêtement mural en panneaux de particules orientées (OSB type 3 ou 4), présentant un aspect brut texturé.

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	- Matériau : Panneaux OSB d'épaisseur minimale 15 mm ou 18 mm (selon hauteur), issus de bois certifiés (PEFC/FSC) ou de filières de recyclage garanties. Les panneaux devront être à faible émission de formaldéhyde (Classe E1 ou sans formaldéhyde ajouté). - Finition : Application de deux couches de vernis de protection (aspect mat ou satiné). Le vernis sera impérativement en phase aqueuse (hydro) ou une huile-cire certifiée A+ pour la qualité de l'air intérieur. L'aspect final doit laisser apparaître la texture du bois sans jaunissement excessif. La pose comprend : - Ossature : Fixation sur réseau de tasseaux bois (traités fongicide/insecticide) ou sur rails métalliques, avec un entraxe maximal de 600 mm. Une lame d'air ventilée de 20 mm devra être maintenue à l'arrière du panneau. - Jointolement : Pose avec joint creux de 3 à 5 mm pour absorber les dilatations, ou pose bord à bord avec profilés de jonction selon le calepinage de l'architecte. - Angles : Coupes d'onglets soignées ou baguettes d'angle métalliques selon choix de la maîtrise d'œuvre. Prestations incluses : Découpes, ajustements autour des prises et interrupteurs, ponçage léger de surface avant vernis pour éviter les échardes, et toutes sujétions de pose.
18	Estrade en OSB avec éclairage indirecte : Estrade en OSB avec intégration d'un éclairage indirect périphérique : réalisée sur une ossature porteuse en bois traité (lambourdes ou tasseaux) solidement fixée au sol. L'ossature devra assurer : la stabilité de l'ouvrage la résistance aux charges d'exploitation la parfaite planéité de la surface Entraxe des lambourdes adapté afin d'éviter toute déformation du platelage. Le platelage sera réalisé en panneaux OSB épaisseur : 10 à 22 mm panneaux fixés mécaniquement sur l'ossature joints traités et alignés surface poncée si nécessaire. Éclairage indirect L'estrade intégrera un éclairage LED indirect périphérique. Ruban LED basse consommation installation dans une gorge ou retrait sous le chant de l'estrade pour obtenir un éclairage indirect alimentation dissimulée dans la structure température de couleur (généralement 3000K ou 4000K)
19	Habillage en végétation stabilisée : Fourniture et pose d'un mur végétal composé de mousse et/ou plante et de feuillage stabilisé en différents forme et coloris, y compris support de fixation en pvc expansé et/ou cadre périphérique ou équivalent. Composition au choix de l'architecte.



Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
20	Habillage en carrelage 3D : Fourniture et pose d'un revêtement mural en carrelage 3D décoratif, à relief géométrique ou texturé, destiné à créer un effet de volume et de profondeur. Carrelage en grès cérame ou matériau équivalent, finition au choix de l'architecte, avec dimensions et motif suivant calepinage. Pose sur support parfaitement préparé, plan et propre, au mortier-colle adapté au support, avec joints réguliers et finition soignée. Compris découpes, ajustements, angles, raccords, profils de finition et toutes sujétions nécessaires à une réalisation complète. Compris dans le prix : fourniture, transport, préparation du support, colle, joints, profils, pose et nettoyage final.
21	Habillage en bois découpé laser Fourniture et pose d'un revêtement en bois peint contrecollé sur support en MDF de 20 mm découpé en laser suivant motif, y compris encadrement en bois et fixation au sol et au plafond. Coloris et finition au choix de l'architecte
22	Habillage en Bois strié Fourniture et pose d'un revêtement en lame de bois effet noyer contrecollé sur support en MDF de 20 mm, y compris encadrement en bois et/ou fixation au sol et au plafond.
23	Habillage en liège Fourniture et pose d'un revêtement mural en liège décoratif naturel, épaisseur 3 mm, destiné à un usage décoratif intérieur (non isolant). • Liège décoratif en plaques ou rouleaux, finition surface naturelle ou poncée, teinte homogène validée par échantillon ; • Densité et stabilité dimensionnelle adaptées à une pose murale intérieure ; • Produit destiné à un usage décoratif, sans exigence d'isolation thermique ou acoustique. La pose comprend : • Préparation complète du support (enduit fin, ponçage et primaire d'accrochage) afin d'obtenir une surface parfaitement lisse ; • Pose par collage en plein avec colle adaptée au liège ; • Pose bord à bord avec joints serrés sans traitement enduit ; • Profils de finition en aluminium anodisé naturel en partie haute et/ou en angles sortants selon plans ; • Compris découpes, ajustements et toutes sujétions de pose. Le prix inclut fourniture, préparation du support, colle, profils de finition et pose complète.
24	Habillage en surface écriteire Crystal white, black, yellow... Fourniture et pose de panneaux muraux ou de mobilier servant de surface d'écriture effaçable à sec, haute résistance. • Nature : Panneau stratifié compact ou panneau composite haute densité avec surface spécifique pour l'écriture.

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	• Épaisseur : 10 mm à 13 mm (pour les panneaux autoporteurs) ou stratifié mince sur support bois (épaisseur totale selon besoin). • Surface : Finition brillante (Glossy), traitée antitache et anti-fantôme (résistance à la rémanence d'encre). • Indice de réflexion : Réflexion lumineuse élevée ($LRV \geq 85$) pour une lisibilité optimale. • Option Magnétique : Surface permettant l'affichage par aimants (insertion d'une feuille métallique ou âme ferreuse). • Personnalisation : Aptitude à recevoir une impression numérique personnalisée (motifs, logos, quadrillages) sous la couche de protection d'écriture. La pose comprend : • Usinage : Découpe précise par machine CNC ou laser garantissant des chants nets. Les chants pourront être laissés apparents (si compact) ou finis par bordure assortie. • Fixation : Système de fixation invisible (clipsage, rails ou collage structurel) assurant une planéité parfaite. • Finitions : Habillage des retours, jambages et protection des angles saillants inclus. Prestations incluses : Manutention, chutes, échantillons format A4 pour test d'effaçage, et toutes sujétions de pose.
25	Habillage en toile tendue imprimé Fourniture et pose d'un système de toile tendue polyester imprimée, rétro-éclairée par LED • Toile polyester acoustique ou décorative, pose à froid, version translucide spéciale rétro-éclairage (backlight) ; • Impression numérique HD avec encres résistantes aux UV ; • Classement feu minimum Euroclasse B-s1,d0 ou M1 obligatoire ; • Taux de transmission lumineuse adapté à un éclairage homogène sans points lumineux visibles. • Rétro-éclairage par modules LED 4000K (blanc neutre), montés sur ossature aluminium ; • Diffusion homogène sur toute la surface ; • Alimentation et câblage dissimulés ; • Accès technique prévu pour maintenance. La pose comprend : • Ossature périphérique aluminium spécifique au système toile tendue ; • Prise de mesures, réservations et découpes ; • Intégration complète du système LED ; • Toutes sujétions comprises. Le prix inclut toile, impression, ossature, LED, alimentation, pose et finitions.
26	Faux plafond suspendu lisse Fourniture et pose d'un faux plafond suspendu en plaques de plâtre BA13 (Type A selon EN 520), format standard, sur ossature métallique galvanisée.



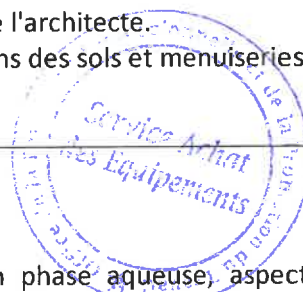
Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	- Ossature composée de rails et fourrures métalliques de largeur nominale 47 mm conformes aux normes en vigueur ; - Suspentes réglables avec tiges filetées M6 et chevilles adaptées au support ; - Entraxe des fourrures conforme aux prescriptions du fabricant (400 mm ou 600 mm selon sens de pose) ; - Plaques BA13 vissées, joints traités par bande papier et enduit, finition prête à peindre ; - Compris trappes de visite simples si nécessaires ; - Toutes sujétions de pose comprises.
27	Habillage mural en plaque de plâtre Fourniture et pose d'un habillage mural en plaques de plâtre BA13 sur ossature métallique ou par collage au MAP selon état du support. - Ossature de largeur nominale 47 mm si pose sur structure indépendante ; - Collage direct uniquement sur support plan et stable ; - Joints traités, finition prête à peindre ; - Toutes sujétions comprises.
28	Éléments décoratifs Réalisation de gorges lumineuses, retombées, doubles voiles ou plafonds décoratifs en plaques de plâtre sur ossature spécifique, suivant plans d'exécution.
29	Pavé acoustique Fourniture et pose de panneaux acoustiques décoratifs 600x600 mm en mousse mélamine haute performance, revêtus de tissu tendu. - Âme en mousse mélamine acoustique ; - Épaisseur comprise entre 20 et 40 mm selon performance acoustique recherchée ; - Revêtement en tissu acoustiquement transparent, tendu et résistant à l'abrasion ; - Panneaux intégrés dans un cadre périphérique aluminium ou PVC rigide assurant protection des rives et stabilité dimensionnelle. La pose comprend : - Pose par remplacement de dalle existante dans ossature T24 standard ou - Fixation mécanique directe sous dalle béton par suspentes dédiées ; - Fixation sur dalle modulaire existante sans renforcement interdite. Le prix comprend fourniture, cadres, fixations adaptées, pose et toutes sujétions.

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
30	Habillage en papier peint Fourniture et pose d'un revêtement mural en papier peint intissé imprimé HD sur mesure. • Support intissé haute résistance (papier peint classique exclu) ; • Grammage minimum 180 g/m² (ou supérieur selon visuel), garantissant opacité et stabilité dimensionnelle ; • Impression numérique HD avec encres résistantes aux UV ; • Finition lessivable ou protégée par pelliculage transparent en zones de passage ; La pose comprend : • Préparation complète du support (ratissage, ponçage fin et primaire d'accrochage) ; • Pose à joints bord à bord avec raccord parfait des lés ; • Colle adaptée au support (colle spécifique à fort tack en cas de pose plafond) ; • Toutes découpes, ajustements et sujétions comprises. Le prix inclut fourniture, impression, colle, protection éventuelle et pose complète.
31	Fourniture et pose d'un Tag Petit Format Réalisation d'une œuvre murale décorative type Street Art, en intérieur, surface maximale 2 m², suivant motif validé par l'architecte. • Technique autorisée : peinture acrylique murale professionnelle, bombe aérosol artistique ou technique mixte (pochoir, pinceau, rouleau) ; • Exécution par artiste professionnel justifiant d'au moins trois références similaires (portfolio à fournir avant validation) ; • Dimensions maximales : 2 m² (ex : 2000 x 1000 mm ou équivalent). La pose comprend : • Préparation du support (nettoyage, primaire si nécessaire) ; • Réalisation sur mur sec et stabilisé ; • Application d'un vernis de protection transparent anti-UV et anti-rayures (mat ou satiné) ; Le prix comprend conception graphique, validation du motif, réalisation, protection et toutes sujétions.
32	Fourniture et pose d'un Tag Moyen Format Réalisation d'une œuvre murale décorative type Street Art, en intérieur, surface maximale 3 m², suivant motif validé par l'architecte. • Technique autorisée : peinture acrylique murale professionnelle, bombe aérosol artistique ou technique mixte (pochoir, pinceau, rouleau) ; • Exécution par artiste professionnel justifiant d'au moins trois références similaires (portfolio à fournir avant validation) ; • Dimensions maximales : 3 m² (ex : 3000 x 1000 mm ou équivalent).

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	La pose comprend : • Préparation du support (nettoyage, primaire si nécessaire) ; • Réalisation sur mur sec et stabilisé ; • Application d'un vernis de protection transparent anti-UV et anti-rayures (mat ou satiné) ; Le prix comprend conception graphique, validation du motif, réalisation, protection et toutes sujétions.
33	Fourniture et pose d'un tag grand format Réalisation d'une œuvre murale décorative type Street Art, en intérieur, surface maximale 5 m², suivant motif validé par l'architecte. • Technique autorisée : peinture acrylique murale professionnelle, bombe aérosol artistique ou technique mixte (pochoir, pinceau, rouleau) ; • Exécution par artiste professionnel justifiant d'au moins trois références similaires (portfolio à fournir avant validation) ; • Dimensions maximales : 5 m² (ex : 5000 x 1000 mm ou équivalent). La pose comprend : • Préparation du support (nettoyage, primaire si nécessaire) ; • Réalisation sur mur sec et stabilisé ; • Application d'un vernis de protection transparent anti-UV et anti-rayures (mat ou satiné) ; Le prix comprend conception graphique, validation du motif, réalisation, protection et toutes sujétions.
34	Store à enrouleur manuel Fourniture et pose d'un store intérieur à enroulement manuel, sur mesure, destiné à un usage intensif. • Tube d'enroulement en acier galvanisé dimensionné selon largeur du store afin d'éviter tout fléchissement (dimensionnement à charge admissible fabricant) ; • Supports et pattes de fixation en acier galvanisé ; • Mécanisme à chaîne métallique (acier inoxydable ou acier chromé), usage intensif ; • Barre de charge en aluminium thermolaqué ; • Cache latéral en thermoplastique antichoc. • Toile technique screen ou occultante selon destination ; • Coefficient d'ouverture (1%, 3% ou 5%) à préciser selon exposition ; • Résistance UV et stabilité dimensionnelle ; • Classement feu M1 ou équivalent obligatoire pour ERP ; • Coloris au choix de l'architecte dans gamme fabricant.



Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	La pose comprend : • Fixation murale ou plafond selon configuration ; • Largeur avec débord latéral fixe de +5 cm de chaque côté (sauf indication contraire aux plans) ; • Relevé de cotes sur site obligatoire ; • Fixations adaptées à forte cadence d'utilisation ; • Toutes sujétions comprises.
35	Peinture acrylique mate sur murs Fourniture et application d'un système de peinture en phase aqueuse (acrylique ou alkyde-uréthane), aspect mat, sur supports intérieurs. Préparation des supports (selon état) : • Lessivage, dégraissage et brossage des surfaces existantes. • Égrenage et ponçage mécanique pour éliminer les aspérités. • Rebouchage des fissures et épaufrures éventuelles. Système d'application : • Impression : Une couche de primaire régulateur de fonds adapté à la nature du support (plâtre, béton ou ancienne peinture). • Préparation de surface : Ratissage complet en deux couches croisées d'enduit de lissage de haute qualité, suivi d'un ponçage fin, pour obtenir un état de surface plan et lisse. • Finition : Application de deux couches de peinture acrylique mate, opacifiante et garnissante. La dilution et le temps de séchage devront strictement respecter les préconisations du fabricant. Caractéristiques du produit : • Aspect : Mat profond (brillance spéculaire < 5% sous 85°). • Environnement : Peinture bénéficiant de l'Écolabel ou classée A+ pour les émissions de COV. • Teinte : Blanc ou teintes pastel au choix de l'architecte. Prestations incluses : Fourniture, échafaudages, protections des sols et menuiseries, nettoyage du chantier et toutes sujétions.
36	Peinture acrylique mate sur plafonds (Finition soignée) Fourniture et application d'un système de peinture en phase aqueuse, aspect mat profond, spécialement formulé pour les plafonds intérieurs. Préparation des supports : • Lessivage et brossage des surfaces existantes si nécessaire. • Ponçage mécanique des anciennes peintures et égrenage. • Ratissage complet en deux couches croisées à l'enduit de lissage, suivi d'un ponçage fin, pour obtenir un état de surface lisse (Finition de type Gr1 selon les règles de l'art).



Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	Système d'application : • Impression : Une couche de primaire d'accrochage régulateur de porosité, adapté au support (béton ou plaque de plâtre). • Finition : Application de deux couches de peinture acrylique mate, à fort pouvoir couvrant. La peinture devra présenter un aspect "mat absolu" pour minimiser les spectres de lumière rasante. Caractéristiques du produit : • Aspect : Mat profond (Brillance < 3% sous 85°). • Environnement : Classement A+ (faibles émissions de COV) et absence d'odeur persistante. • Teinte : Blanc pur ou teinte au choix de l'architecte. Prestations incluses : Fourniture des peintures et enduits, mise en place d'échafaudages ou plateformes de travail sécurisées, protection totale des sols et des murs, nettoyage.
37	Peinture acrylique de couleur (Finition soignée) Fourniture et application d'un système de peinture en phase aqueuse de haute qualité, dans les teintes choisies par l'architecte (nuanciers type NCS, RAL ou Pantone). Préparation des fonds : • Lessivage, égrenage et ponçage des supports existants. • Ratissage complet en deux couches croisées d'enduit de lissage vinylique ou acrylique, suivi d'un ponçage mécanique fin sous lumière rasante pour garantir l'absence de toute trace d'outil. Système d'application (Spécifique teintes) : • Impression : Une couche de primaire régulateur. Pour les teintes vives ou foncées, le primaire sera teinté par le fabricant afin de garantir l'opacité finale. • Finition : Application de deux couches de peinture acrylique de couleur, aspect Mat ou Velours selon la zone. La peinture devra présenter une excellente résistance au lustrage. Qualité et Environnement : • Pigments stables à la lumière (garantie anti-décoloration). • Peinture certifiée A+ et Écolabel. Prestations incluses : • Fourniture de tests de couleurs sur site (échantillons de 1 m²) pour validation finale des teintes sous l'éclairage réel du bâtiment. Protections, échafaudages, nettoyage final.
38	Adaptation CFO/CFA par espace Travaux de modification, d'adaptation et de création des réseaux électriques pour répondre aux nouveaux aménagements. A. Courants Forts (CFO) :



Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques
	• Appareillage : Fourniture et pose de prises de courant (2P+T), prises spécialisées, interrupteurs et variateurs (gamme et coloris au choix de l'architecte) : Pack de 10 • Éclairage : Fourniture, pose et raccordement des luminaires conformément au plan d'implantation. Les luminaires devront être de technologie LED avec drivers compatibles (DALI ou standard selon besoin) : Pack de 10 B. Courants Faibles (CFA) : • VDI (Voix Données Images) : Création de points d'accès réseau RJ45 catégorie 6A (ou supérieure) incluant câblage, prises murales et brassage en baie informatique : Pack de 10 • Sécurité : Adaptation du système de détection incendie (SSI) ou du contrôle d'accès si nécessaire, avec test de mise en service. Prestations incluses : • Dépose des installations obsolètes et mise en sécurité. • Percements, saignées, rebouchages ou passage en goulottes/faux-plafonds. • Réalisation des schémas électriques mis à jour (DOE) et fourniture des certificats de conformité (Consuel si requis).



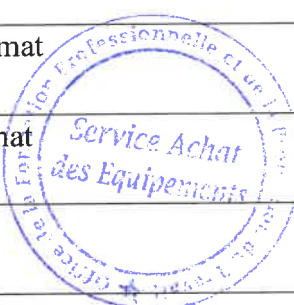
Tableau de répartition

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences ERRACHIDIA en lot unique.

Item	Désignation	Unité	CMC Errachidia
1	Ragréage	M2	1.800
2	Revêtement de sol pvc hétéogène clipsable	M2	1.200
3	Revêtement sol textile en dalle	M2	600
4	Revêtement de sol stratifié	M2	30
5	Habillage en gazon synthétique	M2	60
6	Plinthe en PVC	ML	400
7	Plinthe en moquette	ML	160
8	Habillage en moulure PVC	ML	70
9	Cloison en BA13	M2	310
10	Barre de seuils	ML	100
11	Cloison amovible simple vitrage	M2	40
12	Découpe lettrage	U	208
13	Habillage en panneau waves	M2	60
14	Habillage en sablage découpé	U	20
15	Habillage en découpe vinyle imprimé	U	17
16	Habillage intégral en vinyle	U	10
17	Habillage en bois OSB	M2	60
18	Estrade en OSB avec éclairage indirecte	M2	40



Item	Désignation	Unité	CMC Errachidia
19	Habillage en végétation stabilisée	M2	30
20	Habillage en carrelage 3D	M2	60
21	Habillage bois découpé laser	M2	40
22	Habillage en bois strié	M2	100
23	Habillage en liège	M2	120
24	Habillage en surface écritoire Crystal white, black, yellow...	M2	40
25	Habillage en toile tendue imprimé	M2	12
26	Faux plafond suspendu lisse	M2	10
27	Habillage mural en plaque de plâtre	M2	10
28	Éléments décoratifs	M2	10
29	Pavé acoustique	U	60
30	Habillage en papier peint	M2	70
31	Fourniture et pose d'un Tag Petit Format	U	12
32	Fourniture et pose d'un Tag Moyen Format	U	10
33	Fourniture et pose d'un Tag Grand Format	U	8
34	Store a enrouleur manuel	M2	600
35	Peinture acrylique mate sur murs	M2	1.300
36	Peinture acrylique mate sur plafonds (Finition soignée)	M2	600



Handwritten signatures and initials in blue ink.

Item	Désignation	Unité	CMC Errachidia
37	Peinture acrylique de couleur (Finition soignée)	M2	400
38	Adaptation CFO/CFA par espace	U	18

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<u>Lu et accepté</u>	<i>Un service d'approvisionnement et de logistique PI</i> EL FERROUSSI WIDAD

Annexe :
Spécifications techniques des fournitures proposées
Par le concurrent pour le lot unique



La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences ERRACHIDIA en lot unique.

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

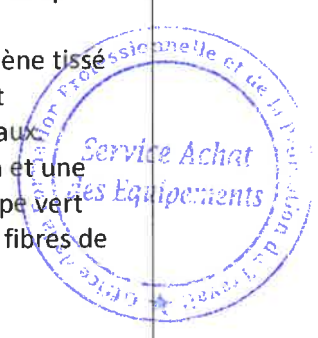
Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

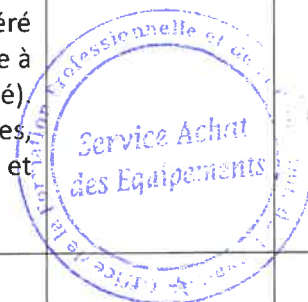
NB : Les tolérances de toutes les dimensions sont : $\pm 5\%$

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
1	Ragréage : Fourniture et pose d'une chape d' épaisseur moyenne comprise entre 2 et 5 mm (classe P3 ou équivalent) de reprise de niveau auto nivelant pour rattrapage des joints et des niveaux y compris rebouchage des trous et des parois périphériques. Préparation de du sol, grattage, ponçage.		
2	Revêtement de sol pvc hétérogène clipsable : Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol PVC hétérogène clipsable, d'une épaisseur totale de 6,0 mm, comprenant une couche d'usure transparente de 0,55 mm. Le produit est destiné à l'équipement de locaux à trafic résidentiel ou tertiaire intense, classé 23/33 selon les normes en vigueur. Le revêtement devra présenter une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w \geq 19$ dB (ou 20 dB), mesurée selon la norme en vigueur (type ISO 10140 ou équivalent).		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	Il est classé antistatique ≤ 2 kV (EN 1815), R10 pour la résistance au glissement (DIN 51130) et groupe d'usure T (EN 649), ou équivalent. Sa stabilité dimensionnelle est inférieure à 0,05 % (ISO 23999 ou équivalent). Les émissions de COV sont inférieures à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à 28 jours (ISO 16000 ou équivalent), garantissant une qualité d'air intérieur optimale. Le revêtement est disponible en lames de longueur comprise entre 120 et 150 cm et en dalles de format minimal 30 x 60 cm.		
3	Revêtement de sol textile en dalles: Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol textile en dalles tuftées bouclées texturées. Le produit sera constitué de fibres 100 % polyamide (PA6) teintées dans la masse, posées sur un dossier primaire en non-tissé avec sous-couche intégrée. Les dalles seront de format 50 x 50 cm. Le dossier secondaire pourra être de type bitumineux, polymère, feutre ou toute technologie équivalente assurant stabilité et performance technique. Le revêtement devra présenter : • Une masse surfacique de velours $\geq 500 \text{ g}/\text{m}^2$ • Une densité de touffetage $\geq 150\,000 \text{ tufts}/\text{m}^2$ • Une épaisseur totale comprise entre 6,0 mm et 8,0 mm • Une hauteur de fibre $\geq 3,0 \text{ mm}$ Le produit sera classé 33 – usage commercial élevé (ISO 10874 ou équivalent) et adapté aux zones à trafic intense (bureaux, salles de réunion, espaces d'accueil, ERP, commerces). Il présentera : • Une réaction au feu Bfl-s1 (EN 13501-1 ou équivalent) • Une résistance aux chaises à roulettes conforme à EN 985 ou équivalent • Une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w \geq 20 \text{ dB}$ (EN ISO 10140 ou équivalent)		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	Une absorption acoustique $\alpha_w \geq 0,10$ (EN ISO 354 ou équivalent)		
4	Revêtement de sol stratifié: Les travaux comprennent la fourniture et la pose complète d'un revêtement de sol en parquet stratifié dans les zones indiquées sur les plans, y compris toutes sujétions de mise en œuvre et finitions. L'entreprise devra : Vérifier la conformité du support existant : planéité, propreté, sécheresse et stabilité. Réaliser, si nécessaire, les travaux préparatoires tels que nettoyage, ragréage ou correction des irrégularités. Fournir et poser une sous-couche isolante adaptée (phonique et/ou anti-humidité selon besoin). Fournir et poser le parquet stratifié de premier choix, teinte et finition validées par la Maîtrise d'Ouvrage. Effectuer la pose flottante ou selon système clipsable conformément aux prescriptions du fabricant. Respecter le calepinage, le sens de pose et l'alignement des lames pour un rendu homogène. Prévoir les découpes, ajustements, joints périphériques de dilatation et raccords aux autres revêtements. Fournir et poser les plinthes, quarts-de-rond, seuils et profils de finition si prévus. Procéder au nettoyage final et à la protection du revêtement jusqu'à la réception. Le revêtement fini devra être parfaitement plan, stable, sans grincement, sans jeu apparent ni défaut visuel. •		
5	Revêtement en gazon synthétique : Fourniture et pose d'un revêtement en gazon synthétique tufté ou équivalent, constitué de fibres monofilaments en polyéthylène (PE) droites et en polypropylène (PP) frisées, traitées anti-UV et adaptées à un usage extérieur. Le produit sera posé sur un support primaire en polypropylène tissé résistant aux UV avec enduction en latex SBR ou équivalent comportant des perforations permettant le drainage des eaux. Le gazon présentera une hauteur de fibre d'environ 40 mm et une perméabilité minimale de 60 l/min/m². La teinte sera de type vert naturel avec mélange de fibres vert clair et vert foncé avec fibres de chaume. La prestation comprend toutes les sujétions de fourniture, préparation du support, découpes, assemblages, collage, pose, finitions, évacuation des chutes, protection de l'ouvrage jusqu'à la		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	réception provisoire et toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution. Ouvrage payé au mètre carré.		
6	Plinthe en PVC Fourniture et pose de Plinthe en PVC moussé semi-rigide ou rigide : - Hauteur : Suivant plans ou prescriptions (comprise entre 70 mm et 150 mm). - Épaisseur : 10 mm minimum (permettant de recouvrir les joints de dilatation), avec lèvre de finition souple en partie basse et/ou haute pour absorber les irrégularités du support. Mode de pose : Mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant. Ces plinthes sont à poser après la mise en œuvre du revêtement de sol. Elles peuvent être grugée afin d'effectuer un angle sortant ou rentrant. Le matériau doit permettre la réalisation d'angles rentrants et sortants soit par coupe d'onglet à 45°, soit par grugage (pliage à chaud ou à froid selon préconisations fabricant) afin d'assurer une finition continue et esthétique Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.		
7	Plinthe en moquette Fourniture et pose de plinthes périphériques découpées dans le même bain que le revêtement de sol textile principal, afin d'assurer une parfaite continuité esthétique. Caractéristiques techniques : • Hauteur : 70 mm. • Finition des bords : Les bords supérieurs apparents devront impérativement être surjetés (gansés) en atelier avec un fil de nylon de coloris assorti à la moquette, ou insérés dans un profilé support PVC spécifique (type galon à plinthe) selon le choix de la Maîtrise d'Œuvre. Mise en œuvre : Pose collée en plein sur support propre, dépoussiéré et sec, à l'aide d'une colle contact ou d'un ruban adhésif double-face à haute performance (type contact renforcé) Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.		
8	Habillage en moulure PVC Fourniture et pose de moulures PVC d'une épaisseur et de 18mm, et d'une largeur de 7 cm , finition suivant choix de l'architecte.		



Handwritten signatures and initials in blue ink.

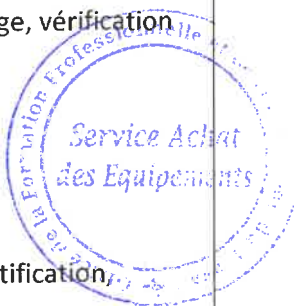
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.		
9	Cloison en BA13 Fourniture et pose d'une cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique type 98/48 ou équivalent, composée comme suit : • Ossature métallique en rails et montants M48 ou équivalent en acier galvanisé ; • Double parement en plaques de plâtre BA13 (13 mm + 13 mm) de chaque côté de l'ossature ; • Épaisseur finie indicative : environ 100 mm ; Comprenant visserie, bandes à joints, enduits de traitement des joints, bandes de renfort d'angles, accessoires de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.		
10	Barre de seuils Fourniture et pose d'un seuil de porte demi-bombé en aluminium anodisé naturel (aspect chromé), largeur 40 mm, longueur adaptée à l'ouverture. Le seuil sera fixé par fixation mécanique invisible (vissage avec chevilles adaptées au support et cache-vis assortis), garantissant une parfaite tenue au passage intensif et aux opérations de nettoyage. Compris dans le prix : perçage, visserie inox, chevillage, découpes, ajustements, finitions et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.		
11	Cloison amovible simple vitrage Fourniture et pose d'une cloison amovible toute hauteur en vitrage simple clair, système modulaire de type tertiaire démontable. • Ossature périphérique en profilés aluminium thermolaqués, posés en applique sur sol fini et plafond (sans réservation dans la dalle) ; • Remplissage en vitrage trempé clair d'une épaisseur minimale de 10 mm ; • Teinte des profilés au choix de l'architecte parmi la gamme standard du fabricant ; Compris accessoires, joints, fixations, calages et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.		



Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
12	Découpe lettrage Fourniture et pose d'éléments décoratifs ou signalétiques en MDF (Medium Density Fiberboard) usiné CNC. - Panneaux en MDF hydrofuge qualité intérieure, épaisseur comprise entre 18 mm et 30 mm selon plans d'exécution ; - Découpe numérique CNC garantissant des arêtes nettes et précises ; - Réalisation en éléments monoblocs autant que possible afin d'éviter les jonctions visibles ; - En cas de fractionnement imposé par les dimensions, assemblage par système invisible avec planéité parfaite ; - Finition peinture laquée mate ou satinée (teinte au choix de l'architecte), comprenant préparation, sous-couche et deux couches de finition ; - Compris fixations invisibles, quincaillerie, manutention, chutes et toutes sujétions de pose conformément aux règles de l'art ; - Échantillon et prototype à valider avant lancement en fabrication.		
13	Habillage en panneau waves Fourniture et mise en œuvre d'un habillage décoratif mural ou de surface à relief tridimensionnel, finition aspect métal brossé (aluminium, inox, bronze ou équivalent), selon échantillon validé. - Motif ondulé ou géométrie en relief type vague ou équivalent, sans référence à un modèle déposé ; - Épaisseur adaptée au procédé de fabrication retenu, généralement comprise entre 8 mm et 25 mm selon nature du matériau ; - Matériau au choix du titulaire : panneau composite, résine minérale, aluminium formé, stratifié technique ou équivalent, garantissant rigidité et stabilité ; - Finition de surface avec protection anti-UV et anti-rayures ; - Résistance adaptée à l'environnement (pièce sèche ou humide selon destination). La pose comprend : - Prise de mesures sur site ; - Découpe et ajustements ; - Pose par fixation mécanique invisible ou système agréé par le fabricant (collage autorisé uniquement si compatible avec le support) ;		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	- Traitement des jonctions et finitions périphériques ; - Protection jusqu'à réception. Le prix comprend fourniture, accessoires, fixations et toutes sujétions de pose.		
14	Habillage en sablage découpé : Sablage décoratif sur vitrage : Fourniture et réalisation d'un sablage décoratif découpé sur vitrage, conformément aux plans et aux détails validés par la maîtrise d'œuvre. La prestation comprend la préparation des surfaces, la réalisation du motif par procédé de découpe adapté, l'application du film de masquage, l'exécution du sablage permettant l'obtention d'un effet dépoli, ainsi que le retrait des protections et le nettoyage final. Les travaux comprennent également la fourniture de tous matériaux, main-d'œuvre, équipements, protections et toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des prestations.		
15	Habillage en découpe vinyle imprimé Fourniture et pose d'un habillage mural en impression numérique haute définition sur vinyle polymère ou coulé (usage intérieur ou extérieur selon destination). - Vinyle auto-adhésif polymère minimum (monomère exclu), stabilité dimensionnelle garantie ; - Impression numérique HD avec encres résistantes aux UV ; - Plastification de protection transparente (mate ou satinée) assurant résistance aux rayures, aux UV et au nettoyage ; - Découpe à la forme (lettrage ou motifs) ou impression pleine surface selon plans, avec film de transfert pour pose des éléments découpés. La pose comprend : - Préparation du support (nettoyage, dégraissage, vérification planéité) ; - Pose par application adhésive conforme aux recommandations du fabricant ; - Marouflage et élimination des bulles ; - Toutes sujétions comprises. - Le prix comprend fourniture, impression, plastification, découpes, film de transfert et pose complète.		



Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
16	Habillage intégral en vinyle Fourniture et pose d'un habillage mural intégral en impression numérique haute définition sur vinyle polymère ou coulé (monomère exclu). • Vinyle auto-adhésif polymère minimum, adapté aux surfaces planes ou légèrement courbes ; • Impression numérique HD avec encres résistantes aux UV ; • Plastification de protection transparente (mate ou satinée) anti-UV et anti-rayures ; • Pose en lés avec recouvrement ou bord à bord selon visuel validé. La pose comprend : • Vérification préalable de la planéité et de l'état du support ; • Reprise des défauts (ponçage, enduit fin, primaire d'accroche si nécessaire) afin d'obtenir une surface parfaitement lisse ; • Nettoyage et dégraissage avant application ; • Pose par marouflage professionnel garantissant absence de bulles et parfaite continuité visuelle ; • Toutes sujétions comprises. Le prix inclut fourniture, impression, plastification, préparation du support, pose et finitions.		
17	Habillage en bois OSB Fourniture et pose d'un revêtement mural en panneaux de particules orientées (OSB type 3 ou 4), présentant un aspect brut texturé. • Matériau : Panneaux OSB d'épaisseur minimale 15 mm ou 18 mm (selon hauteur), issus de bois certifiés (PEFC/FSC) ou de filières de recyclage garanties. Les panneaux devront être à faible émission de formaldéhyde (Classe E1 ou sans formaldéhyde ajouté). • Finition : Application de deux couches de vernis de protection (aspect mat ou satiné). Le vernis sera impérativement en phase aqueuse (hydro) ou une huile-cire certifiée A+ pour la qualité de l'air intérieur. L'aspect final doit laisser apparaître la texture du bois sans jaunissement excessif. La pose comprend : • Ossature : Fixation sur réseau de tasseaux bois (traités fongicide/insecticide) ou sur rails métalliques, avec un entraxe		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	maximal de 600 mm. Une lame d'air ventilée de 20 mm devra être maintenue à l'arrière du panneau. - Jointoiment : Pose avec joint creux de 3 à 5 mm pour absorber les dilatations, ou pose bord à bord avec profilés de jonction selon le calepinage de l'architecte. - Angles : Coupes d'onglets soignées ou baguettes d'angle métalliques selon choix de la maîtrise d'œuvre. Prestations incluses : Découpes, ajustements autour des prises et interrupteurs, ponçage léger de surface avant vernis pour éviter les échardes, et toutes sujétions de pose.		
18	Estrade en OSB avec éclairage indirecte : Estrade en OSB avec intégration d'un éclairage indirect périphérique : réalisée sur une ossature porteuse en bois traité (lambourdes ou tasseaux) solidement fixée au sol. L'ossature devra assurer : - la stabilité de l'ouvrage - la résistance aux charges d'exploitation - la parfaite planéité de la surface Entraxe des lambourdes adapté afin d'éviter toute déformation du platelage. Le platelage sera réalisé en panneaux OSB - épaisseur : 10 à 22 mm - panneaux fixés mécaniquement sur l'ossature - joints traités et alignés - surface poncée si nécessaire. Éclairage indirect L'estrade intégrera un éclairage LED indirect périphérique. Ruban LED basse consommation installation dans une gorge ou retrait sous le chant de l'estrade pour obtenir un éclairage indirect alimentation dissimulée dans la structure température de couleur (généralement 3000K ou 4000K)		
19	Habillage en végétation stabilisée : Fourniture et pose d'un mur végétal composé de mousse et/ou plante et de feuillage stabilisé en différents forme et coloris, y compris support de fixation en pvc expansé et/ou cadre périphérique ou équivalent. Composition au choix de l'architecte.		
20	Habillage en carrelage 3D : Fourniture et pose d'un revêtement mural en carrelage 3D décoratif, à relief géométrique ou texturé, destiné à créer un effet de volume et de profondeur. Carrelage en grès cérame ou matériau équivalent,		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	finition au choix de l'architecte, avec dimensions et motif suivant calepinage. Pose sur support parfaitement préparé, plan et propre, au mortier-colle adapté au support, avec joints réguliers et finition soignée. Compris découpes, ajustements, angles, raccords, profils de finition et toutes sujétions nécessaires à une réalisation complète. Compris dans le prix : fourniture, transport, préparation du support, colle, joints, profils, pose et nettoyage final.		
21	Habillage en bois découpé laser Fourniture et pose d'un revêtement en bois peint contrecollé sur support en MDF de 20 mm découpé en laser suivant motif, y compris encadrement en bois et fixation au sol et au plafond. Coloris et finition au choix de l'architecte		
22	Habillage en Bois strié Fourniture et pose d'un revêtement en lame de bois effet noyer contrecollé sur support en MDF de 20 mm, y compris encadrement en bois et/ou fixation au sol et au plafond.		
23	Habillage en liège Fourniture et pose d'un revêtement mural en liège décoratif naturel, épaisseur 3 mm, destiné à un usage décoratif intérieur (non isolant). • Liège décoratif en plaques ou rouleaux, finition surface naturelle ou poncée, teinte homogène validée par échantillon ; • Densité et stabilité dimensionnelle adaptées à une pose murale intérieure ; • Produit destiné à un usage décoratif, sans exigence d'isolation thermique ou acoustique. La pose comprend : • Préparation complète du support (enduit fin, ponçage et primaire d'accrochage) afin d'obtenir une surface parfaitement lisse ; • Pose par collage en plein avec colle adaptée au liège ; • Pose bord à bord avec joints serrés sans traitement enduit ; • Profils de finition en aluminium anodisé naturel en partie haute et/ou en angles sortants selon plans ; • Compris découpes, ajustements et toutes sujétions de pose. Le prix inclut fourniture, préparation du support, colle, profils de finition et pose complète.		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
24	Habillage en surface écriteire Crystal white, black, yellow... Fourniture et pose de panneaux muraux ou de mobilier servant de surface d'écriture effaçable à sec, haute résistance. • Nature : Panneau stratifié compact ou panneau composite haute densité avec surface spécifique pour l'écriture. • Épaisseur : 10 mm à 13 mm (pour les panneaux autoporteurs) ou stratifié mince sur support bois (épaisseur totale selon besoin). • Surface : Finition brillante (Glossy), traitée antitache et anti-fantôme (résistance à la rémanence d'encre). • Indice de réflexion : Réflexion lumineuse élevée (LRV ≥ 85) pour une lisibilité optimale. • Option Magnétique : Surface permettant l'affichage par aimants (insertion d'une feuille métallique ou âme ferreuse). • Personnalisation : Aptitude à recevoir une impression numérique personnalisée (motifs, logos, quadrillages) sous la couche de protection d'écriture. La pose comprend : • Usinage : Découpe précise par machine CNC ou laser garantissant des chants nets. Les chants pourront être laissés apparents (si compact) ou finis par bordure assortie. • Fixation : Système de fixation invisible (clipsage, rails ou collage structurel) assurant une planéité parfaite. • Finitions : Habillage des retours, jambages et protection des angles saillants inclus. Prestations incluses : Manutention, chutes, échantillons format A4 pour test d'effaçage, et toutes sujétions de pose.		
25	Habillage en toile tendue imprimé Fourniture et pose d'un système de toile tendue polyester imprimée, rétro-éclairée par LED • Toile polyester acoustique ou décorative, pose à froid, version translucide spéciale rétro-éclairage (backlight) ; • Impression numérique HD avec encres résistantes aux UV ; • Classement feu minimum Euroclasse B-s1,d0 ou M1 obligatoire ; • Taux de transmission lumineuse adapté à un éclairage homogène sans points lumineux visibles. • Rétro-éclairage par modules LED 4000K (blanc neutre), montés sur ossature aluminium ;		

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	• Diffusion homogène sur toute la surface ; • Alimentation et câblage dissimulés ; • Accès technique prévu pour maintenance. La pose comprend : • Ossature périphérique aluminium spécifique au système toile tendue ; • Prise de mesures, réservations et découpes ; • Intégration complète du système LED ; • Toutes sujétions comprises. Le prix inclut toile, impression, ossature, LED, alimentation, pose et finitions.		
26	Faux plafond suspendu lisse Fourniture et pose d'un faux plafond suspendu en plaques de plâtre BA13 (Type A selon EN 520), format standard, sur ossature métallique galvanisée. • Ossature composée de rails et fourrures métalliques de largeur nominale 47 mm conformes aux normes en vigueur ; • Suspentes réglables avec tiges filetées M6 et chevilles adaptées au support ; • Entraxe des fourrures conforme aux prescriptions du fabricant (400 mm ou 600 mm selon sens de pose) ; • Plaques BA13 vissées, joints traités par bande papier et enduit, finition prête à peindre ; • Compris trappes de visite simples si nécessaires ; Toutes sujétions de pose comprises.		
27	Habillage mural en plaque de plâtre Fourniture et pose d'un habillage mural en plaques de plâtre BA13 sur ossature métallique ou par collage au MAP selon état du support. • Ossature de largeur nominale 47 mm si pose sur structure indépendante ; • Collage direct uniquement sur support plan et stable ; • Joints traités, finition prête à peindre ; Toutes sujétions comprises.		
28	Éléments décoratifs		

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	Réalisation de gorges lumineuses, retombées, doubles voiles ou plafonds décoratifs en plaques de plâtre sur ossature spécifique, suivant plans d'exécution.		
29	Pavé acoustique Fourniture et pose de panneaux acoustiques décoratifs 600x600 mm en mousse mélamine haute performance, revêtus de tissu tendu. • Âme en mousse mélamine acoustique ; • Épaisseur comprise entre 20 et 40 mm selon performance acoustique recherchée ; • Revêtement en tissu acoustiquement transparent, tendu et résistant à l'abrasion ; • Panneaux intégrés dans un cadre périphérique aluminium ou PVC rigide assurant protection des rives et stabilité dimensionnelle. La pose comprend : • Pose par remplacement de dalle existante dans ossature T24 standard - ou • Fixation mécanique directe sous dalle béton par suspentes dédiées ; • Fixation sur dalle modulaire existante sans renforcement interdite. Le prix comprend fourniture, cadres, fixations adaptées, pose et toutes sujétions.		
30	Habillage en papier peint Fourniture et pose d'un revêtement mural en papier peint intissé imprimé HD sur mesure. • Support intissé haute résistance (papier peint classique exclu) ; • Grammage minimum 180 g/m² (ou supérieur selon visuel), garantissant opacité et stabilité dimensionnelle ; • Impression numérique HD avec encres résistantes aux UV ; • Finition lessivable ou protégée par pelliculage transparent en zones de passage ; La pose comprend : • Préparation complète du support (ratissage, ponçage fin et primaire d'accrochage) ; • Pose à joints bord à bord avec raccord parfait des lés ;		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	- Colle adaptée au support (colle spécifique à fort tack en cas de pose plafond) ; - Toutes découpes, ajustements et sujétions comprises. Le prix inclut fourniture, impression, colle, protection éventuelle et pose complète.		
31	Fourniture et pose d'un Tag Petit Format Réalisation d'une œuvre murale décorative type Street Art, en intérieur, surface maximale 2 m², suivant motif validé par l'architecte. - Technique autorisée : peinture acrylique murale professionnelle, bombe aérosol artistique ou technique mixte (pochoir, pinceau, rouleau) ; - Exécution par artiste professionnel justifiant d'au moins trois références similaires (portfolio à fournir avant validation) ; - Dimensions maximales : 2 m² (ex : 2000 x 1000 mm ou équivalent). La pose comprend : - Préparation du support (nettoyage, primaire si nécessaire) ; - Réalisation sur mur sec et stabilisé ; - Application d'un vernis de protection transparent anti-UV et anti-rayures (mat ou satiné) ; Le prix comprend conception graphique, validation du motif, réalisation, protection et toutes sujétions.		
32	Fourniture et pose d'un Tag Moyen Format Réalisation d'une œuvre murale décorative type Street Art, en intérieur, surface maximale 3 m², suivant motif validé par l'architecte. - Technique autorisée : peinture acrylique murale professionnelle, bombe aérosol artistique ou technique mixte (pochoir, pinceau, rouleau) ; - Exécution par artiste professionnel justifiant d'au moins trois références similaires (portfolio à fournir avant validation) ; - Dimensions maximales : 3 m² (ex : 3000 x 1000 mm ou équivalent). La pose comprend : - Préparation du support (nettoyage, primaire si nécessaire) ;		

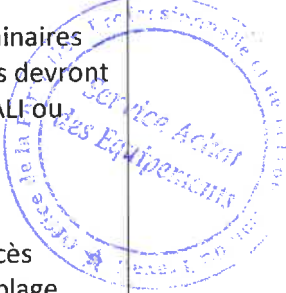
Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	- Réalisation sur mur sec et stabilisé ; - Application d'un vernis de protection transparent anti-UV et anti-rayures (mat ou satiné) ; Le prix comprend conception graphique, validation du motif, réalisation, protection et toutes sujétions.		
33	Fourniture et pose d'un tag grand format Réalisation d'une œuvre murale décorative type Street Art, en intérieur, surface maximale 5 m², suivant motif validé par l'architecte. - Technique autorisée : peinture acrylique murale professionnelle, bombe aérosol artistique ou technique mixte (pochoir, pinceau, rouleau) ; - Exécution par artiste professionnel justifiant d'au moins trois références similaires (portfolio à fournir avant validation) ; - Dimensions maximales : 5 m² (ex : 5000 x 1000 mm ou équivalent). La pose comprend : - Préparation du support (nettoyage, primaire si nécessaire) ; - Réalisation sur mur sec et stabilisé ; - Application d'un vernis de protection transparent anti-UV et anti-rayures (mat ou satiné) ; Le prix comprend conception graphique, validation du motif, réalisation, protection et toutes sujétions.		
34	Store à enrouleur manuel Fourniture et pose d'un store intérieur à enroulement manuel, sur mesure, destiné à un usage intensif. - Tube d'enroulement en acier galvanisé dimensionné selon largeur du store afin d'éviter tout fléchissement (dimensionnement à charge admissible fabricant) ; - Supports et pattes de fixation en acier galvanisé ; - Mécanisme à chaînette métallique (acier inoxydable ou acier chromé), usage intensif ;		

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	• Barre de charge en aluminium thermolaqué ; • Cache latéral en thermoplastique antichoc. • Toile technique screen ou occultante selon destination ; • Coefficient d'ouverture (1%, 3% ou 5%) à préciser selon exposition ; • Résistance UV et stabilité dimensionnelle ; • Classement feu M1 ou équivalent obligatoire pour ERP ; • Coloris au choix de l'architecte dans gamme fabricant. La pose comprend : • Fixation murale ou plafond selon configuration ; • Largeur avec débord latéral fixe de +5 cm de chaque côté (sauf indication contraire aux plans) ; • Relevé de cotes sur site obligatoire ; • Fixations adaptées à forte cadence d'utilisation ; • Toutes sujétions comprises.		
35	Peinture acrylique mate sur murs Fourniture et application d'un système de peinture en phase aqueuse (acrylique ou alkyde-uréthane), aspect mat, sur supports intérieurs. Préparation des supports (selon état) : • Lessivage, dégraissage et brossage des surfaces existantes. • Égrenage et ponçage mécanique pour éliminer les aspérités. • Rebouchage des fissures et épaufrures éventuelles. Système d'application : • Impression : Une couche de primaire régulateur de fonds adapté à la nature du support (plâtre, béton ou ancienne peinture). • Préparation de surface : Ratissage complet en deux couches croisées d'enduit de lissage de haute qualité, suivi d'un ponçage fin, pour obtenir un état de surface plan et lisse. • Finition : Application de deux couches de peinture acrylique mate, opacifiante et garnissante. La dilution et le temps de séchage devront strictement respecter les préconisations du fabricant. Caractéristiques du produit : • Aspect : Mat profond (brillance spéculaire < 5% sous 85°).		

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	• Environnement : Peinture bénéficiant de l'Écolabel ou classée A+ pour les émissions de COV. • Teinte : Blanc ou teintes pastel au choix de l'architecte. Prestations incluses : Fourniture, échafaudages, protections des sols et menuiseries, nettoyage du chantier et toutes sujétions.		
36	Peinture acrylique mate sur plafonds (Finition soignée) Fourniture et application d'un système de peinture en phase aqueuse, aspect mat profond, spécialement formulé pour les plafonds intérieurs. Préparation des supports : • Lessivage et brossage des surfaces existantes si nécessaire. • Ponçage mécanique des anciennes peintures et égrenage. • Ratissage complet en deux couches croisées à l'enduit de lissage, suivi d'un ponçage fin, pour obtenir un état de surface lisse (Finition de type Gr1 selon les règles de l'art). Système d'application : • Impression : Une couche de primaire d'accrochage régulateur de porosité, adapté au support (béton ou plaque de plâtre). • Finition : Application de deux couches de peinture acrylique mate, à fort pouvoir couvrant. La peinture devra présenter un aspect "mat absolu" pour minimiser les spectres de lumière rasante. Caractéristiques du produit : • Aspect : Mat profond (Brillance < 3% sous 85°). • Environnement : Classement A+ (faibles émissions de COV) et absence d'odeur persistante. • Teinte : Blanc pur ou teinte au choix de l'architecte. Prestations incluses : Fourniture des peintures et enduits, mise en place d'échafaudages ou plateformes de travail sécurisées, protection totale des sols et des murs, nettoyage.		
37	Peinture acrylique de couleur (Finition soignée) Fourniture et application d'un système de peinture en phase aqueuse de haute qualité, dans les teintes choisies par l'architecte (nuanciers type NCS, RAL ou Pantone).		

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	Préparation des fonds : - Lessivage, égrenage et ponçage des supports existants. Ratissage complet en deux couches croisées d'enduit de lissage vinylique ou acrylique, suivi d'un ponçage mécanique fin sous lumière rasante pour garantir l'absence de toute trace d'outil. Système d'application (Spécifique teintes) : Impression : Une couche de primaire régulateur. Pour les teintes vives ou foncées, le primaire sera teinté par le fabricant afin de garantir l'opacité finale. Finition : Application de deux couches de peinture acrylique de couleur, aspect Mat ou Velours selon la zone. La peinture devra présenter une excellente résistance au lustrage. Qualité et Environnement : - Pigments stables à la lumière (garantie anti-décoloration). - Peinture certifiée A+ et Écolabel. Prestations incluses : - Fourniture de tests de couleurs sur site (échantillons de 1 m2) pour validation finale des teintes sous l'éclairage réel du bâtiment. Protections, échafaudages, nettoyage final.		
38	Adaptation CFO/CFA par espace Travaux de modification, d'adaptation et de création des réseaux électriques pour répondre aux nouveaux aménagements. A. Courants Forts (CFO) : Appareillage : Fourniture et pose de prises de courant (2P+T), prises spécialisées, interrupteurs et variateurs (gamme et coloris au choix de l'architecte) : Pack de 10 Éclairage : Fourniture, pose et raccordement des luminaires conformément au plan d'implantation. Les luminaires devront être de technologie LED avec drivers compatibles (DALI ou standard selon besoin) : Pack de 10 B. Courants Faibles (CFA) : VDI (Voix Données Images) : Création de points d'accès réseau RJ45 catégorie 6A (ou supérieure) incluant câblage, prises murales et brassage en baie informatique : Pack de 10		

MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ

Item N°	Désignation et Caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administrateur
	• Sécurité : Adaptation du système de détection incendie (SSI) ou du contrôle d'accès si nécessaire, avec test de mise en service. Prestations incluses : • Dépose des installations obsolètes et mise en sécurité. • Percements, saignées, rebouchages ou passage en goulottes/faux-plafonds. Réalisation des schémas électriques mis à jour (DOE) et fourniture des certificats de conformité (Consuel si requis).		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

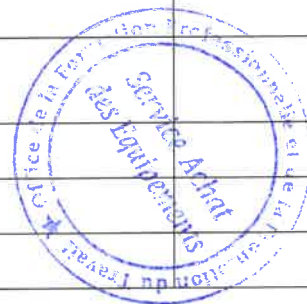
La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences ERRACHIDIA en lot unique.

Items N°	Désignations	Unité	QTE	Prix unitaire En Hors TVA En chiffre	Prix total En Hors TVA En chiffre
1	Ragréage	M2	1.800		
2	Revêtement de sol pvc hétérogène clipsable	M2	1.200		
3	Revêtement sol textile en dalle	M2	600		
4	Revêtement de sol stratifié	M2	30		
5	Habillage en gazon synthétique	M2	60		
6	Plinthe en PVC	ML	400		
7	Plinthe en moquette	ML	160		
8	Habillage en moulure PVC	ML	70		
9	Cloison en BA13	M2	310		
10	Barre de seuils	ML	100		
11	Cloison amovible simple vitrage	M2	40		
12	Découpe lettrage	U	208		
13	Habillage en panneau waves	M2	60		
14	Habillage en sablage découpé	U	20		
15	Habillage en découpe vinyle imprimé	U	17		

Items N°	Désignations	Unité	QTE	Prix unitaire En Hors TVA En chiffre	Prix total En Hors TVA En chiffre
16	Habillage intégral en vinyle	U	10		
17	Habillage en bois OSB	M2	60		
18	Estrade en OSB avec éclairage indirecte	M2	40		
19	Habillage en végétation stabilisée	M2	30		
20	Habillage en carrelage 3D	M2	60		
21	Habillage bois découpé laser	M2	40		
22	Habillage en bois strié	M2	100		
23	Habillage en liège	M2	120		
24	Habillage en surface écritoire Crystal white, black, yellow...	M2	40		
25	Habillage en toile tendue imprimé	M2	12		
26	Faux plafond suspendu lisse	M2	10		
27	Habillage mural en plaque de plâtre	M2	10		
28	Éléments décoratifs	M2	10		
29	Pavé acoustique	U	60		
30	Habillage en papier peint	M2	70		
31	Fourniture et pose d'un Tag Petit Format	U	12		
32	Fourniture et pose d'un Tag Moyen Format	U	10		
33	Fourniture et pose d'un Tag Grand Format	U	8		
34	Store a enrouleur manuel	M2	600		

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Items N°	Désignations	Unité	QTE	Prix unitaire En Hors TVA En chiffre	Prix total En Hors TVA En chiffre
35	Peinture acrylique mate sur murs	M2	1.300		
36	Peinture acrylique mate sur plafonds (Finition soignée)	M2	600		
37	Peinture acrylique de couleur (Finition soignée)	M2	400		
38	Adaptation CFO/CFA par espace	U	18		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					



Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

3

4

2